

SELF – INTERNAT : Note d'inscription pour tous les nouveaux élèves

Les tarifs de restauration et d'hébergement sont fixés par la Région Bretagne, et calculés selon les ressources des familles. **Inscription obligatoire à la tarification régionale.**

Site internet : www.bretagne.bzh/tarifcation ou QR Code ci-joint



Une carte de self vous sera distribuée gratuitement le jour de la rentrée et sera valable pour toute votre scolarité.

Elle devra obligatoirement être utilisée à chaque passage au self, peu importe votre régime d'inscription.

REGIME EXTERNE

Un élève externe ne mange jamais au self. Il n'a pas de carte de self.

REGIME DEMI-PENSIONNAIRE

| Coût repas lycéen | | Coût repas CPGE | | Un demi-pensionnaire mange au self uniquement le midi. Il n'a aucune obligation de manger tous les jours, ni de s'inscrire à l'avance. A Kerichen, il n'existe pas de forfait : les repas sont uniquement facturés à la prestation. |
|-------------------|--------|-----------------|--------|---|
| Tranche 1 | 3,00 € | Tranche A | 3,00 € | |
| Tranche 2 | 3,30 € | Tranche B | 3,30 € | |
| Tranche 3 | 3,60 € | Tranche C | 3,60 € | |
| Tranche 4 | 4,00 € | Tranche D | 4,00 € | |
| Tranche 5 | 4,30 € | Tranche E | 4,30 € | |
| Tranche 6 | 4,60 € | Tranche F | 4,60 € | |

REGIME INTERNE

| Coût internat lycéen (sur base 170 jours) | | | Coût internat CPGE (sur base 200 jours) | | | Un élève interne est hébergé dans un internat du campus et il mange tous ses repas au self. Il reçoit une facture trimestrielle unique pour payer à la fois son hébergement en internat et ses repas au self. |
|---|------------|------------|---|------------|------------|---|
| Tranche | Tarif jour | 2023-2024 | Tranche | Tarif jour | 2023-2024 | |
| T1 | 7,56 € | 1 285,20 € | TA | 10,45 € | 2 090,00 € | |
| T2 | 8,40 € | 1 428,00 € | TB | 11,50 € | 2 300,00 € | |
| T3 | 9,24 € | 1 570,80 € | TC | 12,55 € | 2 510,00 € | |
| T4 | 10,36 € | 1 761,20 € | TD | 13,78 € | 2 756,00 € | |
| T5 | 11,20 € | 1 904,00 € | TE | 14,83 € | 2 966,00 € | |
| T6 | 12,04 € | 2 046,80 € | TF | 15,88 € | 3 176,00 € | |

RESERVE AUX CPGE QUI NE LOGENT PAS A L'INTERNAT MAIS QUI PRENNENT LEURS REPAS AU SELF

| REGIME INTERNE HEBERGE | | | REGIME INTERNE EXTERNE | | |
|------------------------------------|------------|------------|---|------------|------------|
| Forfait 2 repas (déjeuner + dîner) | | | Forfait 3 repas (petit-déjeuner + déjeuner + dîner) | | |
| Tranche | Tarif jour | 2023-2024 | Tranche | Tarif jour | 2023-2024 |
| TA | 5,40 € | 918,00 € | TA | 6,60 € | 1 122,00 € |
| TB | 6,00 € | 1 020,00 € | TB | 7,20 € | 1 224,00 € |
| TC | 6,60 € | 1 122,40 € | TC | 7,80 € | 1 326,00 € |
| TD | 7,40 € | 1 258,00 € | TD | 8,60 € | 1 462,00 € |
| TE | 8,00 € | 1 360,00 € | TE | 9,20 € | 1 564,00 € |
| TF | 8,60 € | 1 462,00 € | TF | 9,80 € | 1 666,00 € |

LES HEURES D'OUVERTURE DU SELF

- **Petit-déjeuner : 7h00 – 7h45** du lundi au samedi - uniquement pour les internes et internes-externés
- **Déjeuner : 11h30 – 13h30** du lundi au vendredi pour tous
- **Dîner : 18h30 – 19h30** du lundi au vendredi uniquement pour les internes, internes-externés et internes hébergés

LES AIDES FINANCIERES

- **Bourse nationale du 2nd degré** : votre demande d'étude du droit à la bourse peut être automatisée si vous en faites la demande sur votre dossier d'inscription. Les bourses sont versées en fin de trimestre.
- **Bourse de l'enseignement supérieur** : le dossier est à remplir sur le site du CROUS. Les bourses seront versées sur le compte bancaire des étudiants.
- **Fonds sociaux** : aides financières uniquement pour les élèves du secondaire. Pour acheter des repas au self, pour le paiement de l'internat, pour l'achat de fournitures scolaires, pour les voyages scolaires, etc...
- **Caisse de solidarité** : aides financières pour les étudiants de CPGE en priorité. Pour acheter des repas au self, pour le paiement de l'internat, pour l'achat de fournitures scolaires, pour les frais de concours, etc...
- **Les demandes d'aide sociale s'effectuent auprès du service GFE du lycée** : restauration.0290007a@ac-rennes.fr



Information importante relative au paiement des factures

L'article 371-2 du code civil stipule que l'entretien des enfants est une obligation qui incombe à chacun des parents, détenteurs de l'autorité parentale. Les parents ne peuvent donc pas imposer à l'agent comptable du lycée l'établissement de 2 factures pour payer une prestation (ex : paiement de l'internat de leur enfant).

Il appartiendra donc au parent à qui a été adressée l'unique facture (= le parent identifié comme « représentant qui paye les frais scolaires » dans le dossier d'inscription) de solliciter, le cas échéant, l'autre parent pour le règlement ou le remboursement des frais engagés, en fonction des modalités qui auraient été convenues dans le cadre de leur séparation.



Information importante pour les élèves demi-pensionnaires

1. Il n'est pas possible de demander le paiement par prélèvement automatique.
2. Dans votre dossier d'inscription, vous devez joindre un chèque de 69.00 euros (libellé à l'ordre de : Agent comptable lycée La Pérouse Kerichen) afin de créditer la carte de self pour les premiers jours. Ensuite, vous penserez à vérifier le solde de votre compte de self et à le créditer afin de pouvoir manger. Différentes possibilités s'offrent à vous pour le règlement :

➤ Par paiement en ligne via l'application MyTurboself



L'application est disponible sur Google Play ou sur l'App Store. Sinon, l'adresse du site est la suivante : <https://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=1410>.

➤ Par carte bancaire, avec option sans contact

Directement **aux bornes** du lycée au bâtiment A :

- Bipez la carte,
- Choisissez l'option « créditer la carte »,
- Puis choisissez l'option « carte bancaire »,
- Suivez les instructions du terminal bancaire,
- N'oubliez pas votre ticket de carte bleue !
- Et surtout n'oubliez pas de vous déconnecter !

➤ Par chèque bancaire

Directement **aux bornes** du lycée au bâtiment A :

- Notez au dos du chèque le nom et prénom de l'élève,
- Bipez la carte,
- Choisissez l'option « créditer la carte »,
- Puis choisissez l'option « chèque bancaire »,
- Saisissez la banque, le montant, le lieu de compensation (domiciliation de la banque), le titulaire du chèque et le numéro du chèque,
- Validez l'opération rapidement sinon vous serez déconnecté,
- Glissez le chèque dans la fente prévue à cet effet
- Et surtout n'oubliez pas de vous déconnecter !

➤ En espèces

Directement au bureau du service gestion, au bâtiment A, du lundi au vendredi.